



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est  
Séance ordinaire du 13 janvier 2021  
Séance tenue par visioconférence**

---

Le conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est siège en séance ordinaire ce treizième jour du mois de janvier deux mille vingt et un à dix-huit heures trente par visioconférence.

**SONT PRÉSENTS**

Les membres du conseil, Brigitte Duchesneau, Karine Laflamme, Karine Lavertu et Michel Turner formant quorum sous la présidence de Michel Turner

**EST EXCUSÉ**

Le membre du conseil, Guy Dumoulin

**AUSSI PRÉSENTE**

Est également présente Hélène Jomphe, chef de service et secrétaire.

---

**CACCE-2021-00-01**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2021 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2021-00-02**

**Période de questions du public**

Personne n'assiste à la séance.

---

**CACCE-2021-00-03**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme  
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est tenue le 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**Dépôt du rapport sur la consultation écrite**

Aucun rapport n'est déposé

---

**CACCE-2021-00-04**

**Demande de dérogation mineure – Aménagement d'un écran tampon – Terrain vacant longeant l'autoroute Jean-Lesage et le boulevard du Centre-Hospitalier (secteur Charny) – Lots 2 158 840, 2 159 108, 2 602 089, 2 692 786, 2 746 224 et 2 746 226 – Groupe Dallaire inc. et abrogation de la résolution CACCE-2020-02-30 « Demande de dérogation mineure – Aménagement d'un écran tampon – Terrain vacant longeant l'autoroute Jean-Lesage et le boulevard du Centre-Hospitalier (secteur Charny) – Lots 2 158 840, 2 159 108, 2 602 089, 2 692 786, 2 746 224 et 2 746 226 – Groupe Dallaire inc. »**

ATTENDU la demande visant à rendre conforme l'aménagement d'un écran tampon en bordure d'une partie de l'autoroute Jean-Lesage :

- constitué d'une butte de terre d'une hauteur minimale, par rapport au niveau moyen de la rue en front des terrains où est exigé l'écran, variant entre 2,9 et 4,2 mètres, au lieu de 7 mètres ;
- la largeur minimale du sommet de la butte de terre à 1 mètre, au lieu de 3 mètres ;
- lors de la plantation, du versant de la butte faisant face à l'autoroute, qu'un arbre feuillu à grand déploiement, soit d'un diamètre minimal de 10 millimètres, mesuré à un mètre du sol (soit d'une hauteur minimale d'environ 2 mètres) et qu'un conifère, soit d'une hauteur minimale de 1 mètre, alors qu'un arbre feuillu doit avoir un diamètre minimum de 40 millimètres mesuré à un mètre du sol et un arbre conifère doit avoir une hauteur minimale de 1,8 mètre,

tel que prescrit par l'article 424.2 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet ;

ATTENDU la consultation écrite sur cette demande ;

ATTENDU que tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil en transmettant ses commentaires par écrit ;

ATTENDU que les membres ont reçu des informations additionnelles sur les phases des travaux à réaliser dans ce secteur résidentiel et sur les modifications à l'écran tampon anticipées ;

ATTENDU que dans la phase concernée par cette demande, est prévue la réalisation d'un écran tampon d'une hauteur suffisante pour répondre à la norme du niveau sonore exigée pour un secteur résidentiel ;

ATTENDU que l'octroi de cette dérogation mineure permettra également l'émission de permis de construction pour les habitations dans cette phase ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'ACCORDER** une dérogation mineure visant à rendre conforme l'aménagement d'un écran tampon en bordure d'une partie de l'autoroute Jean-Lesage :

- constitué d'une butte de terre d'une hauteur minimale, par rapport au niveau moyen de la rue en front des terrains où est exigé l'écran, variant entre 2,9 et 4,2 mètres ;
- la largeur minimale du sommet de la butte de terre à 1 mètre ;
- lors de la plantation, du versant de la butte faisant face à l'autoroute, qu'un arbre feuillu à grand déploiement, soit d'un diamètre minimal de 10 millimètres, mesuré à un mètre du sol (soit d'une hauteur minimale d'environ 2 mètres) et qu'un conifère soit d'une hauteur minimale de 1 mètre,



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 13 janvier 2021**  
**Séance tenue par visioconférence**

et ce, selon :

- les plans, émis pour construction – Phase 1, de Sébastien Pinard, architecte-paysagiste, daté du 19 octobre 2020 ;
- le rapport de Nicolas Turgeon et Karol-Ann Lemieux, ingénieurs, daté du 21 octobre 2020 ;
- les plans de Nicolas Turgeon, ingénieur, datés du 21 octobre 2020 ;
- l'étude complémentaire fournie par Yockell et signée par Étienne Proulx, ingénieur acousticien, datée du 4 juillet 2020 ;
- le rapport Étienne Proulx, ingénieur, acousticien, daté du 10 septembre 2020

(pour l'objet de la dérogation mineure uniquement).

**D'ABROGER** en conséquence la résolution CACCE-2020-02-30 « Demande de dérogation mineure – Aménagement d'un écran tampon – Terrain vacant longeant l'autoroute Jean-Lesage et le boulevard du Centre-Hospitalier (secteur Charny) – Lots 2 158 840, 2 159 108, 2 602 089, 2 692 786, 2 746 224 et 2 746 226 – Groupe Dallaire inc. »

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2021-00-05**

**PIIA – Travaux d'aménagement de terrain pour l'implantation d'un écran tampon comme mesure d'atténuation du bruit autoroutier – Terrain vacant du boulevard du Centre-Hospitalier (secteur Charny) – Groupe Dallaire inc. et abrogation de la résolution CACCE-2020-02-33 « PIIA – Travaux d'aménagement de terrain pour l'implantation d'un écran tampon comme mesure d'atténuation du bruit autoroutier – Terrain vacant du boulevard du Centre-Hospitalier (secteur Charny) – Groupe Dallaire inc »**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'aménagement de terrain pour l'implantation d'un écran tampon, comme mesure d'atténuation, visant la réduction du bruit autoroutier, selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 16 août 2019 ;
- les plans, émis pour construction – Phase 1, de Sébastien Pinard, architecte-paysagiste, datés du 21 octobre 2020, en y ajustant le calibre des arbres à planter à la demande de dérogation mineure y référant ;
- le rapport (Devis civil – Pour construction phase 1 – Révision 1) de Nicolas Turgeon et Karol-Ann Lemieux, ingénieurs, daté du 21 octobre 2020 ;
- les plans de Nicolas Turgeon, ingénieur, datés du 21 octobre 2020 ;
- l'étude complémentaire d'impact fournie par Yockell et signée par Étienne Proulx, ingénieur acousticien, datée du 4 juillet 2020 ;
- l'étude d'impact fournie par Yockell et signée par Étienne Proulx, ingénieur, acousticien (complément d'information), daté du 10 septembre 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que les membres ont reçu des informations additionnelles sur les phases des travaux à réaliser dans ce secteur résidentiel et sur les modifications à l'écran tampon anticipées ;

ATTENDU que la demande peut difficilement répondre au critère 6, concernant la qualité paysagère de l'environnement visuel, en raison du délai pour permettre la croissance des végétaux, critère prévu à l'article 38 du Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

En conséquence,



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est  
Séance ordinaire du 13 janvier 2021  
Séance tenue par visioconférence**

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme  
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

**D'ABROGER** en conséquence la résolution CACCE-2020-02-33 « PIIA – Travaux d'aménagement de terrain pour l'implantation d'un écran tampon comme mesure d'atténuation du bruit autoroutier – Terrain vacant du boulevard du Centre-Hospitalier (secteur Charny) – Groupe Dallaire inc ».

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2021-00-06**

**PIIA – Travaux d'agrandissement du bâtiment principal et d'aménagement de terrain – 357, avenue Taniata (secteur Saint-Romuald) – ICETEC Climatisation**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'agrandissement du bâtiment principal et d'aménagement de terrain selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 10 novembre 2020 ;
- le projet d'implantation (plan) de Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, daté du 23 novembre 2020 ;
- les plans de Michel Léopold Grimard, architecte, datés du 5 novembre 2020 ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriels les 1<sup>er</sup>, 2 et 4 décembre 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2021-00-07**

**PIIA – Travaux de rénovation – 798, avenue Taniata, local 120 (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – Lunetterie du monde**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 2 novembre 2020 ;
- les plans de Philippe Beaulieu, architecte, datés du 24 novembre 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 13 janvier 2021**  
**Séance tenue par visioconférence**

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme  
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2021-00-08**

**PIIA – Travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal – 325, avenue Taniata (secteur Saint-Romuald) – Lou-Tec**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 13 novembre 2020 ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriel le 27 novembre 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU la contre-proposition illustrée dans le courriel daté du 17 décembre 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

**D'APPROUVER** les travaux selon la contre-proposition du requérant ci-haut mentionnée et illustrée dans le courriel daté du 17 décembre 2020. De plus, pour le mur latéral droit, il est également approuvé que le mur soit ou tout noir ou noir et gris tel que proposé dans la version initiale du requérant lors de la demande de permis formulée le 13 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2021-00-09**

**PIIA – Travaux d'installation de deux enseignes appliquées – 1996, 3e Rue, local 200 (secteur Saint-Romuald) – SUA-V**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation de deux enseignes appliquées selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 26 novembre 2020 ;
- le plan de Enseigne Simon, daté du 23 novembre 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est  
Séance ordinaire du 13 janvier 2021  
Séance tenue par visioconférence**

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2021-00-10**

**PIIA – Travaux d'installation d'une enseigne appliquée – 868, avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – Subway**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation d'une enseigne appliquée selon les documents suivants :

- la demande de permis reçue par courriel le 3 décembre 2020 ;
- le plan de Posimage, daté du 23 novembre 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU la contre-proposition du requérant reçue le 11 janvier 2021 qui propose deux options, à savoir :

**Option 1 :**

- tel que la présentation initiale, mais le mot " *Restaurant* " dans un boîtier brun, fond brun et lettrage blanc lumineux en respectant 3 pouces en haut ;

**Option 2 :**

- logo « *Subway* » en lettres individuelles jaunes et blanches, lumineuses ;
- le mot « *Restaurant* » boîtier et fond brun, lettrage blanc lumineux le tout aligné sur une même ligne, en respectant 3 pouces en haut et 3 pouces en bas du bandeau architectural brun et entrant entre les deux " *faux auvents décoratifs* " déjà présent sur le bâtiment actuel.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme  
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

**D'APPROUVER** les travaux selon la contre-proposition ci-haut mentionnée, à savoir :

**Option 1 :**

- tel que la présentation initiale, mais le mot " *Restaurant* " dans un boîtier brun, fond brun et lettrage blanc lumineux en respectant 3 pouces en haut.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2021-00-11**

**PIIA – Travaux d'opération cadastrale – Première étape – Chemin du Sault (secteur Saint-Romuald) – Parties de lots 2 159 407, 2 159 408 et 3 202 391 – Ville de Lévis / Poste de Police et Maison de Justice de Proximité (PPMJP)**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 13 janvier 2021**  
**Séance tenue par visioconférence**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'opération cadastrale selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 15 décembre 2020 ;
- le plan cadastral parcellaire, minute 630, d'Audrey Hamel, arpenteure-géomètre, daté du 23 novembre 2020 ;
- le complément d'information reçu le 18 décembre 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu  
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2021-00-12**

**PIA patrimonial – Travaux de rénovation – 2077, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de remplacer le revêtement du toit par un revêtement en bardeau d'aluminium de couleur gris foncé, le tout selon la demande de permis déposée le 30 novembre 2020 et le courriel du 9 décembre 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU le refus des modifications reçu le 16 décembre 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**DE DÉSAPROUVER** la demande telle que soumise puisqu'elle ne répond pas aux critères 12, 15, 17 et 19 de l'article 27 du Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial).

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2021-00-13**

**Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat – Travaux de construction d'une habitation unifamiliale jumelée de deux étages – Capacité portante – 1735, rue du Romarin (secteur Saint-Jean-Chrysostome)**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 13 janvier 2021**  
**Séance tenue par visioconférence**

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'une habitation unifamiliale jumelée de deux étages ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme  
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

**D'AUTORISER** la délivrance des permis ou des certificats pour des travaux de construction d'une habitation unifamiliale jumelée de deux étages (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 24 novembre 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Jean-Michel Munger, ingénieur, signé le 14 mars 2019 ;
- le formulaire « *Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat* », signé par Jean-Michel Munger, ingénieur, le 27 novembre 2020 ;
- le plan projet d'implantation, de Frédéric Martel, arpenteur-géomètre, révisé le 19 novembre 2020 ;
- les plans de construction, de Line Rousseau, datés de janvier 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 9 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2021-00-14**

**Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat – Travaux de construction d'une habitation unifamiliale jumelée de deux étages – Capacité portante – 1739, rue du Romarin (secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'une habitation unifamiliale jumelée de deux étages ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme  
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau





**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 13 janvier 2021**  
**Séance tenue par visioconférence**

---

**D'AUTORISER** la délivrance des permis ou des certificats pour des travaux de construction d'une habitation unifamiliale jumelée de deux étages (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 24 novembre 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Jean-Michel Munger, ingénieur, signé le 14 mars 2019 ;
- le formulaire « Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat », signé par Jean-Michel Munger, ingénieur, le 27 novembre 2020 ;
- le plan projet d'implantation, de Frédéric Martel, arpenteur-géomètre, révisé le 19 novembre 2020 ;
- les plans de construction, de Line Rousseau, datés de janvier 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 9 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

---

**CACCE-2021-00-15**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Aucun membre ne prend la parole.

---

**CACCE-2021-00-16**

**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme  
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De lever la séance à 18 h 42.

Adoptée à l'unanimité.

---

Michel Turner  
Président

---

Hélène Jomphe  
Secrétaire